



Parc national
Banff

Guide du visiteur

2022 – 2023



Cyclistes en vélo adapté sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow



**Renseignements sur les
autobus et les navettes :**
Voir la page 4



Also available in English

S. Martin



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Le premier parc national du Canada

Le parc national Banff est un important lieu de découverte de l'histoire et de la nature. Depuis des millénaires, les peuples autochtones utilisent les terres et les eaux du parc pour leurs activités de subsistance, leurs cérémonies, leurs échanges commerciaux et leurs déplacements. Nous leur sommes reconnaissants de leur intendance continue, et nous les remercions de bien vouloir partager ce territoire avec nous.

En 1885, une petite parcelle entourant les sources thermales Cave and Basin a été officiellement protégée et est devenue le noyau du premier parc national du Canada. Au-delà de 130 ans plus tard, le parc national Banff accueille chaque année des millions de visiteurs, venus découvrir la beauté naturelle de cette aire protégée, ses possibilités d'aventure de plein air, ses sept lieux historiques nationaux et sa faune emblématique, depuis le grizzly jusqu'à la physe des fontaines de Banff.

Venez voir par vous-même! Le parc national Banff vous offre des montagnes de possibilités.

Un site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Quatre des parcs nationaux des montagnes – les parcs Banff, Jasper, Yoho et Kootenay – font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, créé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'agrément et l'enrichissement des connaissances de tous les peuples. Plusieurs attributs ont concouru à cette désignation : leurs vastes étendues sauvages, la diversité de leur flore et de leur faune, leur beauté naturelle exceptionnelle et la présence de bijoux tels que le lac Louise, le lac Maligne, le champ de glace Columbia et les fossiles des schistes argileux de Burgess.



Table des matières

Soyez prévoyant : Prenez les transports en commun.....	4
Activités populaires	5
Camping	6
Carte du parc.....	7
Carte de la promenade de la Vallée-de-la-Bow	8-9
À vélo dans le parc national Banff	10
Programmes et activités d'interprétation	10
Carte de la boucle du Lac-Minnewanka	11
Carte de Banff.....	12-13

Carte du secteur de Lake Louise	14-15
Carte de la promenade des Glaciers.....	16-17
La faune et vous	18-21
Protéger les eaux du parc	22
Bénévolat dans le parc national Banff.....	22
Récits de conservation.....	23
Règlements des parcs nationaux.....	24-25
Sécurité en montagne.....	26
Aventures hivernales	27

COVID-19 : pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19

Renseignements sur les autobus/navettes : pc.gc.ca/banff-transport ou explorethepark.ca (en anglais seulement)

Renseignements en temps réel sur le parc : pc.gc.ca/banffactuel

Cartes : Pages 7 à 12

Droits d'entrée du parc national Banff : pc.gc.ca/laissezpasser-banff

Prévisions météorologiques : meteo.gc.ca/403-762-2088

Bulletins importants : pc.gc.ca/bulletins-banff

Rapport sur l'état des sentiers : pc.gc.ca/sentiersbanff

Stationnement dans la ville de Banff : banffparking.ca (en anglais seulement)

Rapport sur l'état des routes : 511.alberta.ca et drivebc.ca (en anglais seulement)

Banff & Lake Louise Tourism : banfflakelouise.com (en anglais seulement)

Parc national Banff
pc.gc.ca/banff

Centre d'accueil du parc national Banff :
224, avenue Banff
403-762-1550 | banffinfo@pc.gc.ca

Du 1^{er} janv. au 14 mai | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
Du 15 mai au 30 sept. | De 8 h à 20 h | 7 jours sur 7
Du 1^{er} oct. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
Fermé le 25 décembre

Gare ferroviaire de Banff : 327, avenue Railway
Du 1^{er} janv. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
Fermé le 25 décembre

Centre d'accueil de Lake Louise : 201 Village Road (près du centre commercial Samson Mall)
403-522-3833 | ll.info@pc.gc.ca

Du 1^{er} janv. au 8 juin | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
Du 9 juin au 28 sept. | De 8 h 30 à 19 h | 7 jours sur 7
Du 29 sept. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
Fermé le 25 décembre

Les heures pourraient changer.

Parc national Jasper

Centre d'information du parc national Jasper : 780-852-6176
pc.gc.ca/jasper
Tourism Jasper : 780-852-6236, jasper.travel (en anglais seulement)

Parc national Kootenay

Centre d'accueil du parc national Kootenay : 250-347-9505
pc.gc.ca/kootenay
Tourism Radium/chambre de commerce de Radium :
1-888-347-9331, radiumhotsprings.com (en anglais seulement)

Parc national Yoho

Centre d'accueil du parc national Yoho : 250-343-6783
pc.gc.ca/yoho

Tourism Golden : 1-800-622-4653, tourismgolden.com (en anglais seulement), field.ca (en anglais seulement)

Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Centre de la découverte du Col-Rogers : 250-837-7500
pc.gc.ca/glacier | pc.gc.ca/revelstoke
Tourism Revelstoke : 1-800-487-1493
seerevelstoke.com (en anglais seulement)

Parc national des Lacs-Waterton

Centre d'accueil du parc national des Lacs-Waterton :
403-859-5133 | pc.gc.ca/waterton

Chambre de commerce de Waterton : mywaterton.ca (en anglais seulement)

Vous pouvez acheter des guides de poche, des cartes topographiques et du gaz poivré à un des centres d'accueil de Parcs Canada et dans des boutiques de détail à Banff et à Lake Louise.



Vous pouvez consulter nos dépliants en ligne à l'adresse **parcsCanada.gc.ca/depliants-banff** ou en personne aux centres d'accueil de Parcs Canada.

Consultez facebook.com/pnBanff
 twitter.com/pnBanff
 instagram.com/parcs.canada



* De la mi-mai à la mi-octobre, les attractions les plus populaires du parc national Banff accueillent un nombre extrêmement élevé de visiteurs. Vous pouvez vous attendre à de la congestion, à des restrictions imposées à la circulation et à des terrains de stationnement pleins dès le lever du soleil.

Les navettes de Parcs Canada et les autobus Roam sont les moyens les plus faciles d'accéder aux principales attractions du parc entre Banff et Lake Louise.

Prenez une navette de Parcs Canada pour vous rendre au lac Louise et au lac Moraine

Réservez en ligne vos billets de navette et garez votre véhicule au parcobus pour la journée. C'est là que vous commencerez et terminerez votre trajet aller-retour jusqu'à ces deux lacs emblématiques!

- Pour planifier votre journée, consultez le site pc.gc.ca/banff-transport afin de connaître les itinéraires, les tarifs et les horaires.



Réservez votre trajet aller-retour à bord de la navette à l'adresse reservation.pc.gc.ca.

Les réservations en ligne sont obligatoires.

- Les navettes à destination des lacs partent toutes du **parcobus, qui se trouve maintenant à la station de ski Lake Louise** (voir la carte des pages 14-15). Vous DEVEZ vous inscrire au parcobus pour obtenir votre laissez-passer de navette. Vous ne pouvez pas laisser votre véhicule au lac Louise ou au lac Moraine pour monter à bord de la navette.
- Vous êtes installé au camping de Lake Louise ou dans un hôtel du village? Laissez-y votre véhicule et empruntez la navette-liaison à destination du parcobus. C'est gratuit! Consultez la carte des pages 14-15 pour connaître l'emplacement des arrêts.

Stationnement payant au lac Louise

De la mi-mai à la mi-octobre, vous devez obligatoirement payer (12,25 \$ par jour par véhicule) pour vous garer dans le stationnement du lac Louise. Consultez le site pc.gc.ca/banff-transport pour en savoir davantage.



Il se peut que la COVID-19 ait une incidence sur le service. Vous trouverez de l'information à jour sur le site parcscanada.ca/banff-transport.



Explorez le parc avec le transporteur ROAM

Tirez parti d'un service d'autobus à l'année entre la ville de Banff et de nombreuses destinations courues du parc y compris le lac Louise.

Consultez le site roamtransit.com (en anglais seulement) pour connaître les itinéraires, les horaires et les tarifs.

Cherchez les numéros inscrits sur les cartes des pages 8 à 17 pour trouver ces destinations.

Il vous faut un laissez-passer de parc national valide pour visiter le parc.



1 Visitez le lieu historique national Cave and Basin

 **Ligne 4 du service Roam** (service estival)

Visionnez un film à haute résolution projeté sur quatre écrans et admirez les eaux bouillonnantes qui sont devenues le berceau des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Consultez le site pc.gc.ca/cave afin d'obtenir de l'aide pour la planification d'une visite ainsi que de l'information sur les activités et les dates clés.

2 Découvrez le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff

 **Au centre-ville de Banff. Lignes 1, 2 (à l'année) et 4 (service estival) du service Roam**

Faites un voyage dans le temps pour admirer une ancienne collection de spécimens de faune et de flore, depuis des ours jusqu'à des abeilles. Consultez le site pc.gc.ca/museeduparcbanff afin d'obtenir de l'aide pour la planification d'une visite et de l'information sur les dates clés.

3 Prélassez-vous dans les sources thermales Upper Hot Springs de Banff

 **Ligne 1 du service Roam** (à l'année)

Détendez-vous dans les eaux chaudes des sources canalisées les plus élevées du pays. Consultez le site sourcesthermales.ca pour connaître les heures d'ouverture et les droits d'entrée et pour obtenir d'autres détails. Il se peut que des restrictions soient en vigueur en raison de la COVID-19.

4 Promenez-vous le long des lacs Vermilion

Parcourez la promenade des Lacs-Vermilion à vélo ou à pied, détendez-vous sur les quais et les bancs qui bordent les lacs, renseignez-vous sur le secteur, prenez une photo du mont Rundle ou faites une balade en canot.

5 Roulez sur le sentier de l'Héritage

Cyclistes, promeneurs et coureurs ont accès à des panoramas de montagnes, à des aires de pique-nique et à la beauté des lacs Vermilion sur ce réseau de 29 km de routes et de sentiers asphaltés qui relie Canmore à la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Ce sentier n'est pas entretenu en hiver.

6 Explorez les environs du lac Minnewanka

 **Ligne 6 du service Roam** (service estival)

En été, prenez l'autobus à destination du lac Minnewanka pour visiter de magnifiques lacs, dont le lac Johnson et le lac Two Jack. Optez pour une randonnée, un pique-nique ou une activité nautique. En hiver, ce secteur fait la joie des fondeurs, des marcheurs et des raquetteurs.

7 Visitez le lac Louise et le lac Moraine

 **Ligne 8X du service Roam** (à l'année jusqu'au lac Louise seulement)

 **Ligne 8S du service Roam** (service estival jusqu'au lac Louise seulement)

 **Navette de Parcs Canada** (service estival jusqu'aux deux lacs)

Vous voulez éviter les stationnements pleins? Pour profiter au maximum de votre expérience, planifiez une journée sans voiture à bord des autobus Roam et des navettes de Parcs Canada. Consultez le site pc.gc.ca/banff-transport ou lisez les détails à la page 4.

8 Parcourez la promenade des Glaciers en voiture

Cette route spectaculaire de 230 km qui relie Lake Louise à Jasper serpente entre des glaciers, des lacs turquoise et d'immenses vallées. Il n'y a aucun service de téléphonie cellulaire. Attendez-vous à des conditions de conduite hivernale difficiles – passez en revue les consignes de sécurité au volant à la page 26.



9 Faites une randonnée jusqu'au belvédère du Lac-Peyto

Optez pour une courte balade de 0,6 km jusqu'au nouveau belvédère pour admirer le lac en contrebas. En hiver, vous pouvez vous y rendre en raquettes et, en été, emprunter le nouveau sentier sans obstacles à partir du stationnement supérieur. Par mesure de sécurité et par souci de protection du milieu naturel fragile, restez sur le sentier et le belvédère. **Conseil** : Allez-y de bonne heure ou tard dans la journée – le stationnement est limité.

Il vous faut un laissez-passer de parc national valide pour visiter le parc.



Vous comptez faire du camping dans un parc national?

Un grand nombre d'emplacements peuvent être réservés, et la plupart des campings se remplissent rapidement. Réservez en ligne ou appelez à l'avance pour obtenir de l'information ou pour réserver. *Le camping n'est permis que dans les endroits désignés. Il faut avoir un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides.*

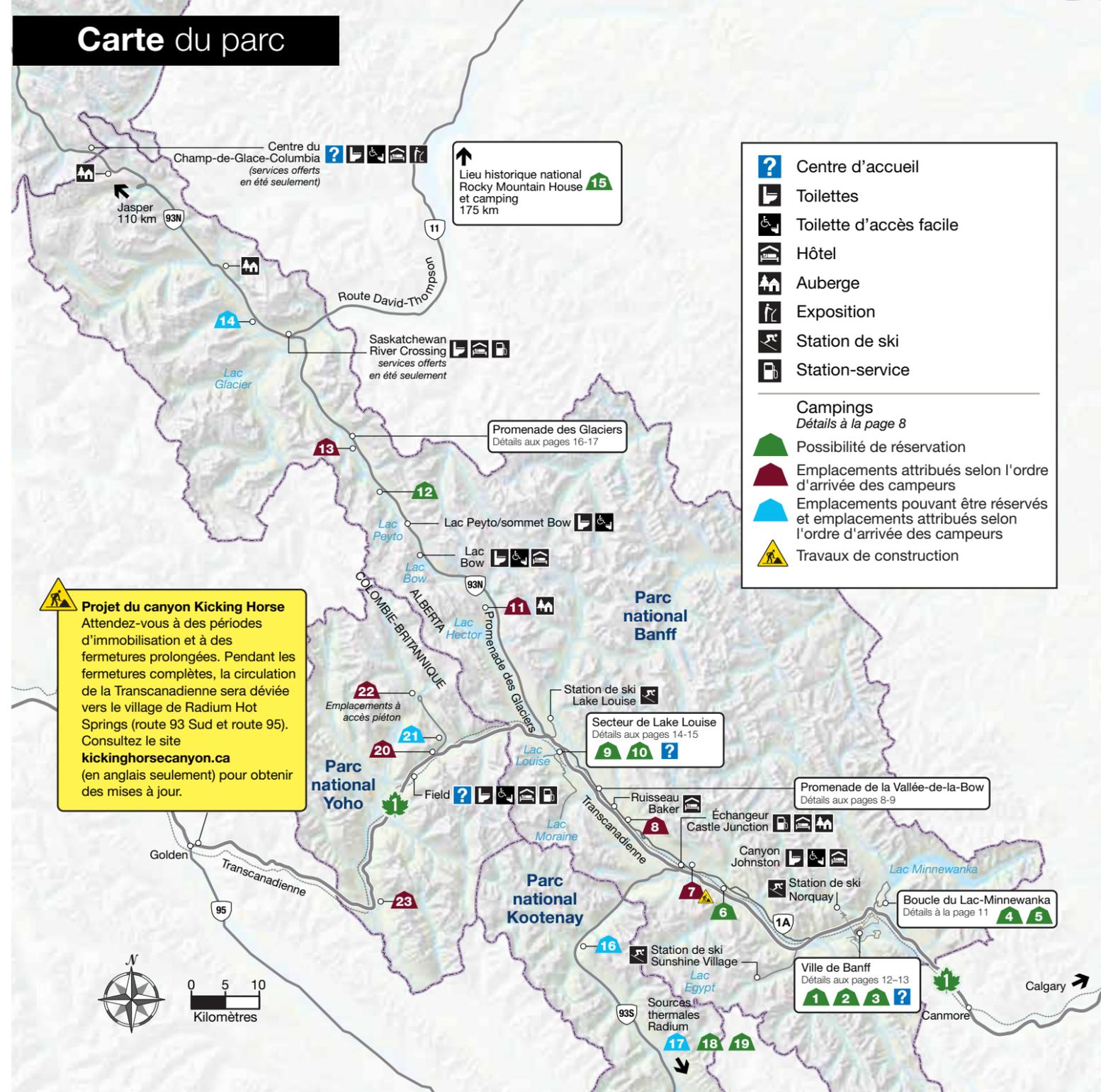
1-877-RÉSERVE (1-877-737-3783) ou reservation.pc.gc.ca

Campings	Dates d'ouverture	Électricité, égout, eau	Électricité	Poste de vidange	Toilettes à chasse d'eau	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abris-cuisine	Eau potable	Installations d'accès facile*	Interprétation	oTENTiks	Emplacements équipés	Tipis/tentes trappeur	Nbre d'empl.
1 Mont Tunnel (Village I)	12 mai - 3 oct.															618
2 Mont Tunnel (Village II)	Ouvert à l'année oTENTiks 12 mai - 11 oct.															209
3 Mont Tunnel (caravanes)	12 mai - 3 oct.															322
4 Lac Two Jack (principal)	23 juin - 6 sept.															380
5 Lac Two Jack (bord du lac)	12 mai - 3 oct. oTENTiks 12 mai - 3 oct.															74
6 Canyon Johnston	26 mai - 26 sept.															132
7 Mont Castle	À déterminer															43
8 Mont Protection	22 juin - 5 sept.															72
9 Lake Louise (tentes)	30 mai - 27 sept.															206
10 Lake Louise (caravanes)	Ouvert à l'année															189
11 Ruisseau Mosquito	9 juin - 10 oct.															32
12 Silverhorn	2 juin - 2 oct.															45
13 Lacs Waterfowl	23 juin - 11 sept.															116
14 Ruisseau Rampart	2 juin - 25 sept.															50
15 Lieu historique national Rocky Mountain House	13 mai - 30 sept.															45
16 Canyon Marble	23 juin - 5 sept.															61
17 Prés McLeod	10 juin - 12 sept.															80
18 Redstreak	29 avril - 10 oct. oTENTiks 19 mai - 19 sept.															242
19 Prés Crook's (groupes sans but lucratif et groupes scolaires)	Écrivez à kootenay.info@pc.gc.ca pour obtenir des détails sur les réservations.															1
20 Monarch	5 mai - 19 sept.															44
21 Kicking Horse	19 mai - 10 oct.															88
22 Chutes Takakkaw (accès piéton)	16 juin - 10 oct.															35
23 Ruisseau Hoodoo	16 juin - 5 sept.															30

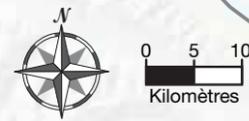
- Les réservations sont obligatoires pour tous les emplacements du camping.
- Tous les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs. Inscrivez-vous au poste d'auto-inscription du camping. En été, arrivez avant la mi-journée pour accroître vos chances d'obtenir un emplacement.
- Certains emplacements peuvent être réservés, et d'autres sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs.
- Le camping est fermé en raison de travaux de construction. Obtenez de l'information à jour et renseignez-vous sur les dates d'ouverture en consultant le site pc.gc.ca/camping-banff.

* Certaines installations de ce camping sont d'accès facile.

Carte du parc



Projet du canyon Kicking Horse
Attendez-vous à des périodes d'immobilisation et à des fermetures prolongées. Pendant les fermetures complètes, la circulation de la Transcanadienne sera déviée vers le village de Radium Hot Springs (route 93 Sud et route 95). Consultez le site kickinghorsecanyon.ca (en anglais seulement) pour obtenir des mises à jour.



Camping dans l'arrière-pays

L'arrière-pays du parc national Banff regorge de destinations spectaculaires, tant pour les novices que pour les excursionnistes chevronnés. Quel que soit votre niveau, soyez prévoyant et préparez-vous adéquatement. Passez prendre un dépliant dans un centre d'accueil de Parcs Canada et consultez le site parcsCanada.gc.ca/banff-arrierepays pour trouver des idées d'excursions, des conseils de planification et des renseignements sur les permis.



Z. Lynch

Carte de la promenade de la Vallée-de-la-Bow : De Lake Louise à Banff

P Stationnement pour voitures et pour VR <i>Les terrains de stationnement se remplissent rapidement. Garez-vous uniquement dans les aires désignées et non au bord de la route. Consultez le site pc.gc.ca/BanffActuel pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement disponibles ou les options de transport en commun.</i>	☰ Aire de pique-nique	🖼️ Exposition	🍁 Transcanadienne
P Stationnement d'accès facile	☰ Abri de pique-nique	♨️ Sources thermales	1A Promenade de la Vallée-de-la-Bow
🚗 Transports en commun Roam <i>Horaires : roamtransit.com (en anglais seulement)</i>	🏠 Belvédère	🍷 Casse-croûte <i>En été seulement</i>	93S Route 93 Sud
🚗 Navettes de Parcs Canada <i>pc.gc.ca/banff-transport</i>	🎿 Station de ski	🛢️ Station-service	93N Promenade des Glaciers
🚻 Toilettes	🏠 Téléphérique	🏠 Poste d'accueil de camping	— Route
♿ Toilette d'accès facile	🎡 Télésiège	🍷 Activités populaires <i>Détails à la page 5</i>	— Route fermée en hiver
🏠 Hôtel	🚣 Quai pour canots	🏠 Camping avec possibilité de réservation <i>Détails à la page 6</i>	--- Restriction d'accès
	🚣 Rampe de mise à l'eau	🏠 Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs <i>Détails à la page 6</i>	⋯ Sentier facile
	🚣 Excursions en bateau		⋯ Sentier modéré
	🚣 Poste d'inspection des embarcations		⋯ Sentier difficile

Rive du lac Louise

Aire de fréquentation diurne du Lac-Moraine et de la Vallée-Larch

Canyon Johnston

Aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka

Sentiers de randonnée

1 Canyon Stewart	13 Mont Sulphur	26 Lac Boom
2 Col Aylmer/point de vue Aylmer	14 Versant ouest du mont Sulphur	27 Lac Vista
3 Vallée de la Cascade	15 Ruisseau Healy	28 Lac Arnica/lacs Twin
4 Cirque C-Level	16 Ruisseau Brewster	29 Lac Taylor
5 Stoney (tronçon supérieur)	17 Col Cory	30 Lacs Consolation
6 Amphithéâtre Cascade	18 Col Healy	31 Bord du lac Moraine
7 Rivière Spray (tronçon est)	19 Lac Bourgeau/col Harvey	32 Lac Eiffel
8 Rivière Spray (tronçon ouest)	20 Ruisseau Redearth	33 Vallée Larch
9 Ruisseau Goat	21 Canyon Johnston	34 Vallée du Paradise
10 Boucle du Marais	22 Sources Ink Pots par les prés Moose	35 Mont Fairview
11 Sundance	23 Chutes Silverton	36 Bord du lac Louise
12 Canyon Sundance	24 Lac Rockbound	37 Plaine des Six Glaciers
	25 Point de vue Castle	38 Lac Agnes

Consultez le site parcsCanada.gc.ca/sentiersbanff pour prendre connaissance des restrictions, des mises en garde et des fermetures.

Nouvel emplacement Parcobus – Aire d'embarquement des navettes

Consultez le site pc.gc.ca/BanffActuel pour obtenir des renseignements en temps réel sur le stationnement, les autobus et les navettes.

Trouvez les chaises rouges parcsCanada.gc.ca/rougebanff

Promenade de la Vallée-de-la-Bow
Il se peut que l'accès en véhicule à moteur soit restreint sur certains tronçons de la promenade de la Vallée-de-la-Bow afin d'offrir une possibilité de cyclisme aux visiteurs ou de protéger la faune. Consultez le site pc.gc.ca/promenade-de-la-vallee-de-la-bow-banff pour obtenir de l'information à jour.

Stationnement payant de la mi-mai à la mi-octobre. Voir la page 4.

Route du Lac-Moraine
Ferme à la circulation du début de l'automne jusqu'à la fin du printemps, en raison du risque élevé d'avalanche.

Exposition sur les passages pour animaux
Accès en direction ouest seulement

Ville de Banff
Détails aux pages 12-13

Boucle du Lac-Minnewanka
Détails à la page 11

Cartes des sentiers accessibles à un centre d'accueil de Parcs Canada ou sur le site parcsCanada.gc.ca/depliants-banff

Pendant une partie de l'année, les cyclistes peuvent rouler sur le tronçon est de la magnifique promenade de la Vallée-de-la-Bow alors que la circulation automobile y est réduite à un minimum. Consultez le site parcsCanada.gc.ca/Banff-cyclisme-PVB pour en savoir davantage.

À vélo dans le parc national Banff

Garez votre voiture et profitez du parc à vélo.

À la recherche de pistes asphaltées?

La promenade de la Vallée-de-la-Bow et le sentier de l'Héritage sont les deux pistes les plus populaires pour le cyclisme. La promenade de la Vallée-de-la-Bow est une route panoramique qui relie Banff et Lake Louise. Pendant une partie de l'année, les cyclistes peuvent rouler sur le tronçon est de la promenade alors que la circulation automobile y est réduite à un minimum. Le sentier de l'Héritage, pour sa part, est une piste asphaltée polyvalente qui vous donne accès à des paysages de montagnes exceptionnels. Il relie la promenade de la Vallée-de-la-Bow à Banff et à Canmore.

Vous aimez le vélo électrique?

Les vélos électriques sont interdits sur la plupart des sentiers. Cependant, les vélos électriques à assistance au pédalage sont autorisés sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow et le sentier de l'Héritage ainsi que sur certains sentiers désignés du parc national Banff.

Roulez prudemment dans le parc

- Restez sur les sentiers désignés.
- Respectez le code de la route, y compris la limite de vitesse, lorsque vous faites du vélo sur une route.
- Les pistes cyclables ne sont pas réservées aux vélos. Soyez courtois envers les autres usagers et cédez le passage.

Consultez le site parcscanada.gc.ca/cyclisme-banff pour obtenir des renseignements sur les pistes et des conseils de sécurité.

Programmes et activités d'interprétation



Parcs Canada

Explorez. Apprenez. Tissez des liens.

Nos interprètes sont impatients de vous offrir des expériences divertissantes et inspirantes. Joignez-vous à nous pour une activité en soirée ou une sortie en plein air!

Vous trouverez nos interprètes à l'œuvre dans les campings et dans les aires de fréquentation diurne les plus fréquentées tout au long de l'été ainsi que dans les lieux historiques nationaux à différentes périodes de l'année.



Pour vous renseigner sur les activités actuellement offertes, consultez le site parcscanada.gc.ca/interpretation-banff ou visitez un centre d'accueil de Parcs Canada.



Z. Lynch

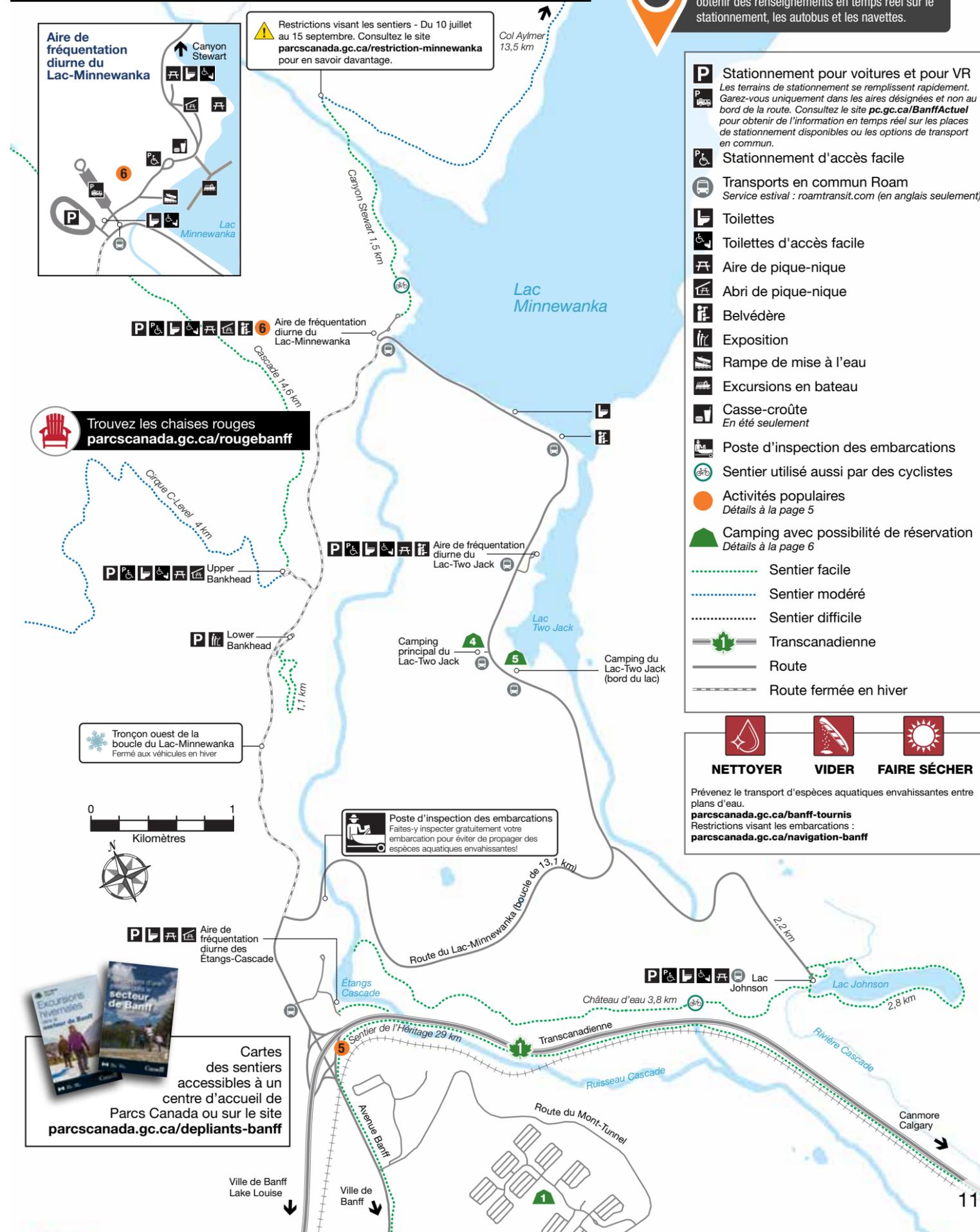
Randonnez avec un guide

Participez à une randonnée guidée de conservation organisée par Parcs Canada et découvrez les liens qui unissent les espèces en péril à leur habitat. Obtenez un aperçu en coulisse des projets de remise en état écologique de Parcs Canada et découvrez ce que vous pouvez faire pour aider.

Renseignements et réservations : parcscanada.gc.ca/yoho-randonnees-conservation

Carte de la boucle du Lac-Minnewanka

Consultez le site pc.gc.ca/BanffActuel pour obtenir des renseignements en temps réel sur le stationnement, les autobus et les navettes.



Centre d'accueil ?

Wi-Fi 📶

Toilettes 🚻

Toilettes d'accès facile ♿

Aire de pique-nique 🍴

Terrain de jeux 🎮

Transport en commun Roam 🚌
Site: roamtransit.com (en anglais seulement)

Navettes de Parcs Canada 🚐
Site: parcs.canada.gc.ca/banf-ttransport

Stationnement pour véhicules et pour RV 🚗

Les terrains de stationnement se remplissent rapidement. Gardez-vous uniquement dans les aires désignées et non au bord de la route. Consultez le site pc.gc.ca/banf-ttransport pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement disponibles ou les options de transport en commun.

Stationnement pour autocars 🚌

Bureau de poste 📧

Station-service ⛽

Propane 🔥

Police 🚔

Clinique médicale 🏥

Poste d'inspection des embarcations 🚤

Activités populaires 🎯

Détails à la page 5

Sentier communautaire 🚶

Clôture électrique ⚡

Voie ferrée 🚂

Transcanadienne 🛤️

Route 🛣️

Road fermée en hiver ❄️

Secteur de Lake Louise

LA CARTE N'EST PAS À L'ÉCHELLE.

Stationnement de jour

Parcours Téléphérique Promenade de la Vallée-de-la-Bow

Banff 56 km
Calgary 184 km

Mountaineer Lodge

Camping Lac Louise

Maximum 2 heures

Sentier du Ruisseau-Louise

Sentier Tramline

Hôtel Post

Pipestone Road

Village Road

Consultez le site reservation.pc.gc.ca pour réserver votre place à bord d'une navette de Parcs Canada.

Consultez le site roamtransit.com (en anglais seulement) pour connaître les itinéraires, les horaires et les tarifs.

Le stationnement est limité au lac Louise et au lac Moraine. Les terrains de stationnement se remplissent rapidement et restent souvent pleins toute la journée. Consultez le site pc.gc.ca/banf-ttransport pour savoir à quel vous attendre.

Consultez le site pc.gc.ca/banf-ttransport pour obtenir des renseignements en temps réel sur le stationnement, les autobus et les navettes.

Sentiers de randonnée et de vélo

1	Boucle de la Rivière-Bow	🚶	🚲
2	Sentier Tramline	🚶	🚲
3	Sentier du Ruisseau-Louise	🚶	🚲
4	Sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux*	🚶	🚲
5	Sentier de la Pipestone	🚶	🚲
6	Sentier du Haut-Plateau-du-Lac-Moraine	🚶	🚲
7	Sentier du Bord-du-Lac-Moraine	🚶	🚲
8	Sentier de l'Éboulement	🚶	🚲
9	Sentier des Lacs-Consolation	🚶	🚲
10	Sentier de la Vallée-Larch	🚶	🚲
11	Sentier du Bord-du-Lac-Louise	🚶	🚲
12	Sentier du Belvédère-Fairview	🚶	🚲

Facile ● **Moderé** ■ **Difficile** ◆

Vélos autorisés 🚲

Vélos électriques (assistance au pédalage) autorisés 🚲⚡

*Le stationnement du sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux sera fermé tout l'été.

Lake Louise

1 536 m

Nouvel emplacement : Parcobus – Aire d'embarquement des navettes

Apprenez-en davantage sur les navettes de Parcs Canada à la page 4.

Lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki 15 km

Ruisseau Fish

Promenade de la Vallée-de-la-Bow

Aire de pique-nique du Ruisseau-Corral 4 km

Camping du Mont-Protection 16 km

Canyon Johnston 30 km

Banff 56 km

Est

Parc national Kootenay 36 km

Banff 56 km

Canmore 82 km

Radium Hot Springs 129 km

Calgary 184 km

Centre récréatif

Poste d'accueil du camping

Mountaineer Lodge

Centre commercial Samson Mall

Hôtel Post

Village Road

Pipestone Road

Lake Louise Inn

Auberge HI Lake Louise Alpine Centre

Autobus

Centre d'accueil

Paradise Bungalows

Vallée du Paradise

Route du Lac-Moraine 11 km

Moraine Lodge

St Piran Road

Lac Louise Drive

Château Lake Louise

Lac Agnes et salon de thé

Plaine des Six Glaciers et salon de thé

Belvédère Fairview

Saddleback

Vallée Larch

Lac Eiffel

VIRAGE À GAUCHE INTERDIT

à destination ou en provenance de la route du Lac-Moraine de la mi-mai à la mi-octobre. Attendez-vous à un contrôle de la circulation quotidien à cette intersection. La route du Lac-Moraine est ouverte seulement lorsqu'il y a des places libres dans le stationnement du lac Moraine. Il n'y a pas d'aire d'attente. Soyez prévoyant et réservez une place à bord d'une navette de Parcs Canada.

Stationnement

payant de la mi-mai à la mi-octobre - voir la page 4.

Route du Lac-Moraine

Fermée à la circulation de la mi-octobre à la fin de mai en raison du risque élevé d'avalanche.

Lac Louise

1 731 m

Camping de Lake Louise

1 536 m

Lac Moraine

1 887 m

Chutes Takakkaw 38 km

Lac Emerald 39 km

Golden 85 km

Vancouver 794 km

Poste de contrôle de la promenade de la Vallée-de-la-Bow

Champ de glace Columbia 127 km

Jasper 230 km

Promenade des Glaciers

Passerelle pour piétons de la Pipestone

Bloc des services d'entretien

Centre d'accueil

Paradise Bungalows

Vallée du Paradise

Route du Lac-Moraine 11 km

Moraine Lodge

St Piran Road

Lac Louise Drive

Château Lake Louise

Lac Agnes et salon de thé

Plaine des Six Glaciers et salon de thé

Belvédère Fairview

Saddleback

Vallée Larch

Lac Eiffel

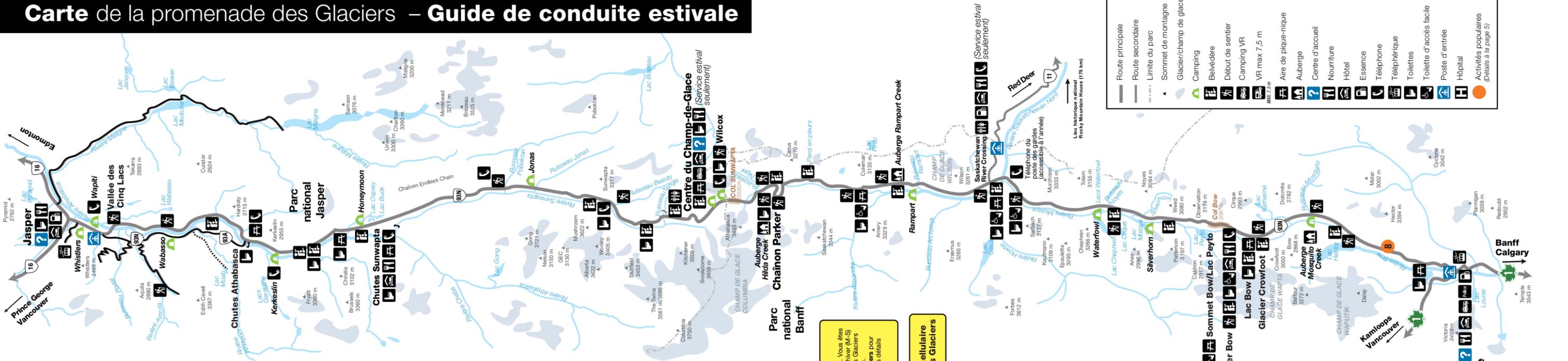
LA CARTE N'EST PAS À L'ÉCHELLE.

Nouveau en 2022

Faites inspecter gratuitement votre embarcation sans moteur pour éviter de propager des espèces aquatiques envahissantes!

Camping auxiliaire de Lake Louise

Carte de la promenade des Glaciers – Guide de conduite estivale



	Route principale
	Route secondaire
	Limite du parc
	Sommet de montagne
	Glacier/champ de glace
	Camping
	Belvédère
	Début de sentier
	Camping VR
	VR max 7,5 m
	Aire de pique-nique
	Auberge
	Centre d'accueil
	Nourriture
	Hôtel
	Essence
	Téléphone
	Téléphonique
	Toilettes
	Toilette d'accès facile
	Poste d'entrée
	Hôpital
	Activités populaires (Détails à la page 5)

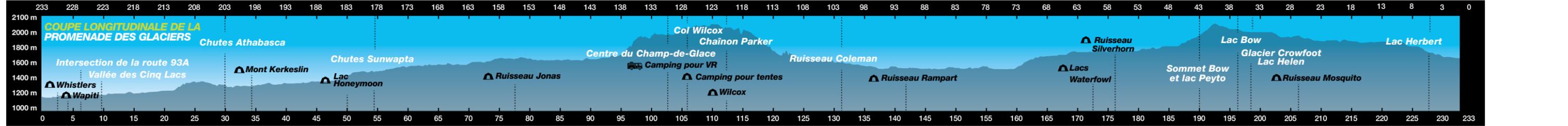
- Lotissement urbain de Jasper**
- Whistlers**
- Téléphonique de Jasper (d'avril à octobre)
- Wapiti**
- Intersection de la route 93A**
- Accès à la route Cavell
- Wabasso**
- Vallée des Cinq Lacs**
- Lac Wabasso
- Belvédère du Col-Athabasca
- Chutes Athabasca**
- Intersection de la route 93A
- Auberge Athabasca Falls**
- Kerkesslin**
- Belvédère des Chèvres-et-des-Glacières
- Mont Christie
- Lac Honeymoon**
- Chutes Sunwapta**
- Sunwapta Falls Resort (de la mi-mai à la mi-octobre)
- Ruisseau Poboktan
- Jonas**
- Pics Mushroom et Diadème
- Auberge Beauty Creek**
- Ruisseau Beauty
- Glacier Stutfield
- Chutes Tangle

DISTANCE (EN KM) DE LAKE LOUISE

0	233
2	231
4	229
6	227
9	224
14	219
25	208
30	203
32	201
34	199
37	196
41	192
50	183
54	179
72	161
77	156
84	149
85	148
87	146
94	139
96	137
103	130
104	129
106	127
108	125
111	122
112	121
116	117
117	120
124	109
131	102
137	96
142	91
152	81
153	80
154	79
159	74
173	60
177	56
190	43
193	40
196	37
197	36
206	27
212	21
214	19
227	6
230	3
233	0

DISTANCE (EN KM) DE JASPER

DISTANCE (EN KM) DE LAKE LOUISE



DISTANCE (EN KM) DE JASPER

DISTANCE (EN KM) DE LAKE LOUISE

DISTANCE (EN KM) DE JASPER

Vous parcourez la promenade des Glaciers?
 Vous devez avoir en votre possession un laissez-passer de parc national valide même si vous ne comptez pas vous arrêter en route. Vous pouvez vous procurer votre laissez-passer de parc national à un poste d'entrée - cherchez ce symbole sur le carte.

Vous conduisez en hiver?
 Les attractions et les services sont limités en hiver. Vous êtes tenu par la loi de munir votre véhicule de pneus d'hiver (M+S) ou de chaînes si vous roulez sur la promenade des Glaciers (route 93 Nord) entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Consultez le site pc.gc.ca/promenade-des-glaciers pour obtenir une carte de la route en hiver ainsi que des détails supplémentaires.

Il n'y a aucune couverture cellulaire le long de la promenade des Glaciers

Intersection : Transcanadienne et promenade des Glaciers

Lake Louise

Banff 59 km

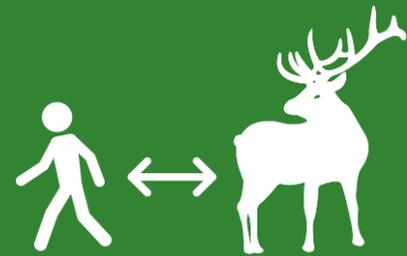




Vos actions comptent! Quand vous quitterez le parc national Banff, laissez derrière vous un endroit sauvage.

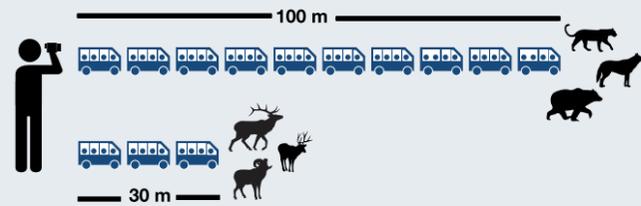
L'observation de la faune dans son milieu naturel figure parmi les expériences les plus exaltantes que vous offrent les parcs nationaux des montagnes. Aidez-nous à protéger ce trésor en vous familiarisant avec #LaLoiDeLaFaune.

Observez la faune de façon sécuritaire



DONNEZ DE L'ESPACE À LA FAUNE.
Si vous forcez un animal à se déplacer, vous êtes trop près.

Que vous exploriez à pied, à vélo ou en voiture, donnez de l'espace aux animaux que vous voyez :



Restez à une distance équivalant à au moins :

- Trois autobus en file (30 m) – chevreuils, wapitis, mouflons et orignaux;
- Dix autobus en file (100 m) – ours, loups, couguars et coyotes.
- N'oubliez pas : les petits animaux comme les rongeurs et les oiseaux ont besoin d'espace eux aussi!

Si vous voyez un ours, un cougour, un loup ou un coyote, signalez-le au Service de répartition du parc : 403-762-1470.

Respectez les limites de vitesse.



Si vous apercevez des animaux au bord de la route, **RESTEZ DANS VOTRE VÉHICULE.**

- Ralentissez.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres conducteurs.
- Rangez-vous sur le bas-côté seulement si vous pouvez le faire sans danger.
- Observez, prenez des photos et reprenez la route.
- S'il se forme un embouteillage, poursuivez votre route. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.

Respectez les fermetures de secteur



Si vous tombez sur un secteur fermé, changez vos plans.

Ensemble, nous pouvons donner de l'espace aux animaux lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Respectez les restrictions et les fermetures de secteur – c'est la loi. Les fermetures et les restrictions en vigueur dans le parc national Banff servent à protéger des zones écologiquement fragiles et un habitat important pour des espèces sensibles ou en péril. Elles sont instaurées dans des secteurs où les risques d'affrontements humains-animaux sont élevés.

Consultez le site pc.gc.ca/bulletins-banff pour obtenir la liste des fermetures, des mises en garde et des restrictions en vigueur.



Wapiti

Caractéristiques

Corps brun, cou de couleur plus foncée, grosse tache havane sur la croupe, bois inclinés vers l'arrière.

Habitat

Fond des vallées et zones dégagées. Couramment aperçu aux environs des lotissements urbains.

11,5 cm



Orignal

Caractéristiques

Longues pattes, bosse à la nuque, silhouette ressemblant à celle d'un cheval, tête longue, bois en forme de pelle.

Habitat

Zones humides et marécageuses.

15 cm



Loup

Caractéristiques

Silhouette ressemblant à celle d'un gros chien, longues pattes, couleur pouvant varier du blanc au noir.

Habitat

Surtout dans le fond des vallées.

12 cm



Coyote

Caractéristiques

Silhouette ressemblant à celle d'un chien de taille moyenne, queue épaisse et touffue, pelage gris-brun.

Habitat

Fond des vallées.

7 cm



Cerf de Virginie

Caractéristiques

Pelage de couleur havane, dessous de la queue blanc, queue redressée en situation d'alarme.

Habitat

Principalement dans le fond des vallées.

7 cm



Cerf mulot

Caractéristiques

Bout de la queue noir, grandes oreilles, croupe blanche, pelage gris. Bois décrivant des fourches en forme de « Y ».

Habitat

Principalement dans le fond des vallées.

7 cm



Mouflon d'Amérique

Caractéristiques

Croupe blanche et pelage de couleur brun pâle. Mâle : épaisses cornes incurvées. Femelle : cornes courtes et étroites.

Habitat

À proximité de pentes rocheuses escarpées.

8 cm



Chèvre de montagne

Caractéristiques

Cornes étroites de couleur noire, barbiche, long pelage blanc.

Habitat

À proximité de pentes rocheuses escarpées.

8 cm

Ne nourrissez jamais la faune



Les animaux mettent peu de temps à trouver la nourriture, les articles parfumés ou les déchets laissés sans surveillance. Lorsqu'ils goûtent à ces sources de nourriture non naturelles, ils apprennent que, en s'approchant des humains, ils ont facilement accès à un repas. Ils peuvent alors adopter un comportement agressif et blesser ou tuer des humains, ce qui compromet leur propre survie.

Ne laissez jamais ces articles sans surveillance, ne serait-ce que pour un instant.

Vous DEVEZ les ranger dans un véhicule, dans une roulotte ou un VR à parois rigides ou dans un casier à provisions.



Le personnel de Parcs Canada procède à des inspections pour s'assurer qu'aucun objet émettant des odeurs n'a été laissé sans surveillance. Les articles odorants qui sont laissés à la vue seront retirés et placés en lieu sûr afin de réduire les risques pour vous et pour la faune.



Écureuil roux

Caractéristiques

Corps roux, ventre blanc et queue très grosse et touffue.

Habitat

Forêts de conifères (il grimpe aux arbres à toute vitesse).



Pica

Caractéristiques

Le plus petit membre de la famille du lièvre. Il émet un cri perçant qui a la tonalité d'un « iiiiip » aigu.

Habitat

Talus rocheux et éboulis.



Spermophile du Columbia

Caractéristiques

Pelage de couleur havane, corps allongé, cri aigu.

Habitat

Colonies souterraines dans des prés, au bord des routes et dans des lotissements urbains.



Marmotte des Rocheuses

Caractéristiques

Gros rongeur au long pelage brun argenté. La marmotte émet un cri perçant qui ressemble au son d'un sifflet.

Habitat

Prés alpins et subalpins, piles de roches et talus d'éboulis.

Éliminez tous vos déchets



Jetez tous vos déchets, vos articles recyclables et vos restes de nourriture (même les déchets organiques, comme les peaux de banane et les trognons de pomme) dans des réceptacles à l'épreuve de la faune – jamais par terre, dans un foyer pour feux de camp ou dans la caisse de votre camion.

Si vous voyez des ordures qui traînent dans la ville de Banff, composez le 403-762-1218 (bureaux ouverts sept jours sur sept, de 8 h à 18 h). Si les déchets se trouvent ailleurs dans le parc national Banff, appelez le Service de répartition du parc au 403-762-1470.

Tenez votre chien en laisse



Les chiens sont une source de stress pour la faune, car ils peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces comme le grizzli et le wapiti. Soyez un propriétaire de chien responsable. Dans le parc national Banff :

- Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps. C'est la loi.
- Ramassez ses excréments et déposez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.
- Les chiens ne sont pas autorisés sur certains sentiers : parcsCanada.gc.ca/sentiersbanff
- Songez à laisser votre chien à la maison si vous comptez faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.

Il est illégal de nourrir, d'attirer ou de déranger un animal sauvage dans un parc national. Les contrevenants seront poursuivis en justice et devront comparaître en cour. Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.

Grizzli ou ours noir?



Vous êtes au pays des ours!

- Restez vigilant : vous pourriez rencontrer un ours en tout temps. Guettez les excréments frais, les pistes ou les grosses mottes de terre retournées.
- Faites du bruit! Chantez, criez ou parlez fort, et déplacez-vous en groupe d'au moins quatre personnes, si possible.
- Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps – c'est la loi.
- Gardez les enfants près de vous et ne les perdez jamais de vue.
- Il ne faut jamais s'approcher d'un ours ou lui donner à manger. Restez à une distance équivalente à dix autobus en file (100 m).
- Apportez une bombonne de gaz poivré, conservez-la à portée de main et sachez vous en servir. Consultez le site pc.gc.ca/ours-et-humains.



Protéger les eaux du parc

Les espèces aquatiques envahissantes sont des plantes, des animaux et des maladies non indigènes. Elles compromettent la santé des eaux douces, menacent les espèces de poissons indigènes et peuvent nuire au tourisme et aux loisirs nautiques. Une fois établies, bon nombre d'espèces aquatiques envahissantes sont indélogeables. Vous pouvez cependant ralentir leur propagation. Pour ce faire, NETTOYEZ, VIDEZ et FAITES SÉCHER votre embarcation et tout le matériel que vous utilisez pour vos loisirs nautiques :



NETTOYEZ – Nettoyez tout votre matériel pour en retirer la boue, le sable et les débris organiques avant de quitter la rive.



VIDEZ – Videz par terre toute l'eau qui se trouve dans votre matériel. Retournez vos articles ou penchez-les pour en extraire l'eau. Ouvrez tous les compartiments. Enlevez les bouchons de drain.



FAITES SÉCHER – Faites sécher complètement tous vos articles avant d'entrer dans une rivière, un étang, un lac ou un ruisseau.



Les règlements s'appliquent à toutes les embarcations mises à l'eau dans le parc national Banff, y compris au matériel de pêche, aux bateaux à moteur, aux canots, aux kayaks, aux planches à pagaie et aux pneumatiques.

- Avant de mettre à l'eau une embarcation à moteur dans le lac Minnewanka, il faut présenter une preuve d'inspection délivrée par Parcs Canada. Le poste d'inspection obligatoire des embarcations à moteur se trouve le long de la boucle du Lac-Minnewanka, à 6 km de Banff.
- Avant de mettre à l'eau une embarcation sans moteur dans un nouveau plan d'eau du parc national Banff, il faut suivre le protocole Nettoyer-vider-faire sécher et obtenir un permis d'autocertification.

CONSEIL! Rendez-vous au poste d'inspection volontaire des embarcations sans moteur au stationnement auxiliaire de Lake Louise (à 6 km à l'est de Lake Louise, le long de la route 1) ou au poste d'inspection de Banff, le long de la boucle du Lac-Minnewanka (à 6 km à l'est de Banff), pour obtenir une inspection gratuite.

Consultez le site parcscanada.gc.ca/navigation-banff pour en savoir davantage.

Bénévolat dans le parc national Banff



Êtes-vous à la recherche d'une expérience unique en son genre pendant votre séjour dans le parc national Banff? Les bénévoles contribuent grandement à faire du parc un endroit sain et sécuritaire pour les humains et les animaux sauvages.

Le bénévolat est accessible à tous – pour en apprendre davantage et pour vous inscrire :

parcscanada.gc.ca/banff-benevole



Récits de conservation



Parcs Canada

Création d'un refuge pour la truite sauvage

En 2018, Parcs Canada a entrepris le projet « Sauvegarder les truites menacées » dans le but de conserver et de rétablir la truite fardée du versant de l'ouest et son habitat. L'objectif de ce projet consiste à retirer les truites non indigènes et à réintroduire la truite fardée du versant de l'ouest dans les ruisseaux et les lacs du parc national Banff où cette espèce était autrefois présente.

En 2021, nous avons réintroduit la truite fardée du versant de l'ouest dans le ruisseau Hidden. Pour ce faire, il a fallu prélever des œufs de populations donneuses sauvages, les féconder et les faire grossir jusqu'au stade d'œufs embryonnés ». Ensuite, nous les avons introduits dans le ruisseau pour qu'ils puissent poursuivre leur développement dans des incubateurs en dérivation. Du même coup, nous avons enlevé les poissons non indigènes des lacs Helen et Katherine.

Parcs Canada entend poursuivre son projet « Sauvegarder les truites menacées » et réintroduire un nombre accru de truites fardées dans l'aire de répartition historique de l'espèce au cours des années à venir.

Protection de lieux de nidification

Les populations de martinets sombres ont connu une baisse de plus de 50 % dans les 40 dernières années, et cet oiseau est inscrit à titre d'espèce en voie de disparition au Canada. La cause de ce déclin est encore mal comprise, mais elle pourrait être associée à une diminution de la principale source de nourriture du martinet sombre : les insectes volants.

Le canyon Johnston procure un habitat de nidification essentiel au martinet sombre. Il s'agit en fait de l'un des deux seuls lieux de nidification connus de cet oiseau dans le parc national Banff. Le martinet sombre retourne généralement au même endroit pour nicher chaque année, mais l'activité de nidification dans le canyon a commencé à diminuer dans les années 1980.

Les visiteurs sont tenus de rester sur les sentiers officiels afin de réduire les perturbations causées aux lieux de nidification. La présence de deux nids actifs a été confirmée au canyon Johnston en 2019. Ce chiffre est passé à trois en 2020 et à cinq en 2021.



J. Reimer

Collaboration avec les peuples autochtones au lieu historique national Rocky Mountain House

Lors des consultations sur le plan directeur de 2020 du lieu historique national Rocky Mountain House, plusieurs organisations et peuples autochtones ont témoigné de l'intérêt pour les ressources archéologiques du lieu historique, tant celles d'avant que celles d'après l'époque des premiers contacts avec les Européens.

En 2022, Parcs Canada et les collectivités autochtones poursuivront leur travail de collaboration, qui prendra la forme de visites sur place, d'ateliers, de possibilités d'échange de connaissances et de discussions significatives. Ces travaux façonneront l'orientation future des relations et des projets de conservation au lieu historique. Les réseaux d'information ainsi créés faciliteront aussi la conservation des ressources archéologiques et de l'histoire des postes de traite.



Parcs Canada



Règlements des parcs nationaux

Du plaisir en toute sécurité

Vous êtes tenu par la loi d'obéir aux règlements des parcs nationaux. Merci de contribuer à protéger les visiteurs, les paysages et la faune.



Tous les visiteurs du parc national Banff doivent acheter un laissez-passer de parc national. Vous pouvez vous procurer le vôtre à un poste d'entrée, à un centre d'accueil, dans un camping ainsi que dans les établissements d'organismes partenaires. Les droits d'entrée que vous versez pour accéder aux parcs nationaux aident à financer des installations et des services destinés aux visiteurs dans le parc national Banff. Les laissez-passer provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.



Le camping n'est autorisé que dans les endroits désignés. Vous devez avoir un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides. Il est défendu de dormir dans une voiture ou un VR au bord de la route et dans les voies d'arrêt, ou encore de monter une tente ailleurs que dans un camping.



Dans les campings, vous ne pouvez consommer de l'alcool ou du cannabis que dans l'emplacement où vous êtes inscrit. Il est interdit de consommer de l'alcool ou du cannabis pendant le couvre-feu quotidien, de 23 h à 7 h. En été, pendant les longues fins de semaine (de mai à septembre), la possession et la consommation d'alcool et de cannabis sont interdites dans tous les campings.



L'utilisation de drones à des fins récréatives est interdite dans les parcs nationaux.



Tenez vos animaux de compagnie en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps. Ramassez leurs excréments et jetez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.



Ne cédez jamais à la tentation de nourrir des animaux sauvages. Il est illégal de donner à manger à la faune, de laisser traîner des déchets et de laisser de la nourriture ou des articles dégageant une odeur sans surveillance.



Évitez de laisser traîner des ordures. Déposez les déchets et les articles recyclables dans des réceptacles à l'épreuve de la faune ou rapportez les articles dont vous ne voulez plus.



Ne prenez que des photos. Il est illégal de cueillir des fleurs ou des champignons, d'abattre des arbres, de couper des branches, d'enlever des roches et des artefacts culturels ou de nuire de quelque autre manière aux objets naturels ou aux organismes vivants.



Évitez les secteurs fermés au public. Parcs Canada émet des ordonnances de fermeture et de restriction lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection supplémentaire. Les secteurs touchés sont délimités par des panneaux.



Soyez prudent si vous faites du feu. Les feux ne sont autorisés que dans les foyers en métal désignés et les poêles fournis par Parcs Canada. Les foyers de fortune en roche sont interdits. Ne laissez jamais un feu sans surveillance, et éteignez-le complètement en l'arrosant, en remuant les braises et en l'arrosant de nouveau. Évitez de l'alimenter avec du bois mort, de l'écorce ou des branches. Ne faites jamais brûler de nourriture ou de déchets. Consultez le site pc.gc.ca/feu-banff pour obtenir des renseignements sur les incendies et les interdictions de faire du feu.



Achetez un permis de pêche. Les pêcheurs à la ligne doivent détenir un permis de pêche de parc national, qu'ils peuvent se procurer à un centre d'accueil de Parcs Canada. **Les permis provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.** Le *Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada* interdit l'usage de plombs de moins de 50 g ainsi que d'appâts, qu'ils soient naturels ou chimiques. Les prises doivent obligatoirement être remises à l'eau dans le parc national Banff, sauf pour les touladis capturés dans le réservoir Minnewanka. Pour en savoir davantage, consultez le dépliant *Sommaire du règlement sur la pêche*, que vous pouvez obtenir dans les centres d'accueil de Parcs Canada.



Vous aimez la navigation de plaisance? Les embarcations à moteur sont interdites dans tous les plans d'eau du parc, sauf le réservoir Minnewanka. Les règlements s'appliquent à toutes les embarcations mises à l'eau dans le parc national Banff, y compris les bateaux à moteur, les canots, les kayaks, les planches à pagaie et les canots gonflables : parcsCanada.gc.ca/navigation-banff



Les véhicules à moteur hors route ne sont pas permis.



Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux. Cela comprend les armes à air comprimé, les artifices d'effarouchement des ours, les arcs, les frondes et tout autre objet semblable.



Les vélos électriques (à assistance au pédalage) sont autorisés uniquement sur les routes et sur certains sentiers du parc national Banff. Consultez le site parcsCanada.gc.ca/velo-electrique-banff pour en savoir davantage.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

Les gardes de parc sont chargés d'appliquer la réglementation dans les parcs nationaux en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (parcsCanada.gc.ca/reglementsbanff). Pour signaler toute infraction, appelez 24 h sur 24, sept jours sur sept :
1-888-927-3367 – parcs Banff, Yoho et Kootenay et parc des Lacs-Waterton
1-877-852-3100 – parc Jasper et parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers

**Les contrevenants seront poursuivis en justice et devront comparaître en cour.
Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.**



Sécurité en montagne

Voici quelques conseils simples qui contribueront à une expérience sécuritaire et agréable :

Avant de prendre le volant



Consultez les prévisions météorologiques : meteo.gc.ca



Renseignez-vous sur les conditions routières.
En Alberta, consultez le site 511.alberta.ca ou composez le 511 ou le 1-855-391-9743.
En Colombie-Britannique, consultez le site drivebc.ca (en anglais seulement) ou composez le 1-800-550-4997.



En hiver, assurez-vous que votre véhicule est muni de pneus d'hiver – cherchez le symbole du flocon de neige ou la mention « M+S ».
Du 1^{er} novembre au 31 mars, les pneus d'hiver sont obligatoires sur de nombreuses routes de montagne.
Consultez le site parcscanada.gc.ca/conduite-banff pour en savoir davantage.

Avant de partir à l'assaut des sentiers



Consultez les prévisions météorologiques. Préparez-vous adéquatement en apportant des vêtements chauds et des provisions.
Consultez le site parcscanada.gc.ca/pnb-randonnee pour obtenir une liste de matériel à apporter.



Renseignez-vous sur l'état des sentiers à l'adresse parcscanada.gc.ca/sentiersbanff et sur les bulletins importants à l'adresse parcscanada.gc.ca/bulletins-banff.



Ne vous aventurez que sur du terrain adapté à l'expérience, aux capacités et à l'équipement de votre groupe.



En montagne, la saison des avalanches s'étend de novembre à juin. Même une courte promenade depuis le centre-ville de Banff ou de Lake Louise pourrait vous conduire en terrain avalancheux.
Consultez le site avalanche.pc.gc.ca pour en savoir davantage.



Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans de nombreux secteurs du parc, et il n'y a **aucune couverture le long de la promenade des Glaciers**. Avant de partir, transmettez les détails de votre excursion à une personne de confiance, y compris votre itinéraire, le point de départ de votre sentier, la description de votre véhicule, l'heure de votre départ et l'heure prévue de votre retour.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la sécurité en montagne, consultez le site parcssecuritemontagne.ca.

Aventures hivernales

Faites une halte à un centre d'accueil de Parcs Canada pour planifier une aventure sécuritaire et trouver des activités qui conviennent à votre groupe.



L'hiver comporte son lot de risques. Il n'est pas nécessaire de vous aventurer loin pour vous retrouver en terrain avalancheux. Si vous poursuivez votre chemin au-delà des sentiers désignés, vous devez absolument avoir reçu une formation en sécurité avalanche et transporter de l'équipement spécialisé.



Randonnée

Sentier du Canyon-Johnston (voir le sentier 21 sur la carte de la page 9)
1,2 km aller seulement jusqu'aux chutes inférieures, gain d'altitude de 50 m

Profitez du décor féérique créé par les chutes gelées au cours de cette promenade dans le canyon. Il est fortement recommandé de porter des crampons à glace sur ce sentier. Vous pouvez en acheter au Centre d'accueil de Banff, au 224, avenue Banff, et dans la plupart des boutiques d'accessoires de plein air de Banff et de Lake Louise.



Raquette

Sentier du Bord-du-Lac-Louise (voir le sentier 36 sur la carte de la page 8 et le sentier 11 sur la carte de la page 15)
2 km aller seulement, gain d'altitude nul
Sentier du Belvédère-Fairview (voir le sentier 12 sur la carte de la page 15)
1 km aller seulement, gain d'altitude de 100 m

Si vous êtes novice, chaussez vos raquettes et faites l'essai de cette promenade facile le long de la rive. Le belvédère Fairview est une autre option courte, mais la piste escarpée convient mieux aux raquetteurs chevronnés. Vous serez récompensé de vos efforts par des vues sur l'hôtel historique Fairmont Chateau Lake Louise.

Restez à l'écart de la zone avalancheuse à l'extrémité sud-ouest du lac.

Pour profiter au maximum de votre expérience, prenez l'autobus Roam de Banff au lac Louise.



Vélo à pneus surdimensionnés

Pistes hivernales du mont Tunnel (voir la carte de la page 13)
6 km de pistes, gain d'altitude nul

Faites l'essai du vélo à pneus surdimensionnés sur ces pistes damées et éclairées près de la ville.

Les pneus surdimensionnés élargissent la surface de contact et garantissent un trajet sans heurts sur de la neige dure. Si la chaussée est glacée, il est recommandé de munir votre vélo de pneus cloutés qui accroissent l'adhérence.



Ski de fond

Sentier de la Grande-Ligne-de-Partage-des-Eaux (voir le sentier 4 sur la carte de la page 15)
Jusqu'à 10,5 km aller seulement, perte d'altitude de 60 m

Ce sentier très fréquenté relie Lake Louise à la ligne continentale de partage des eaux, qui marque la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, à 7 km du point de départ. De là, vous pouvez pousser jusqu'au terrain de stationnement du lac O'Hara, dans le parc national Yoho (damage irrégulier).



Patinage

Apportez vos patins et arrêtez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada pour vous renseigner sur les possibilités de patinage sur glace.

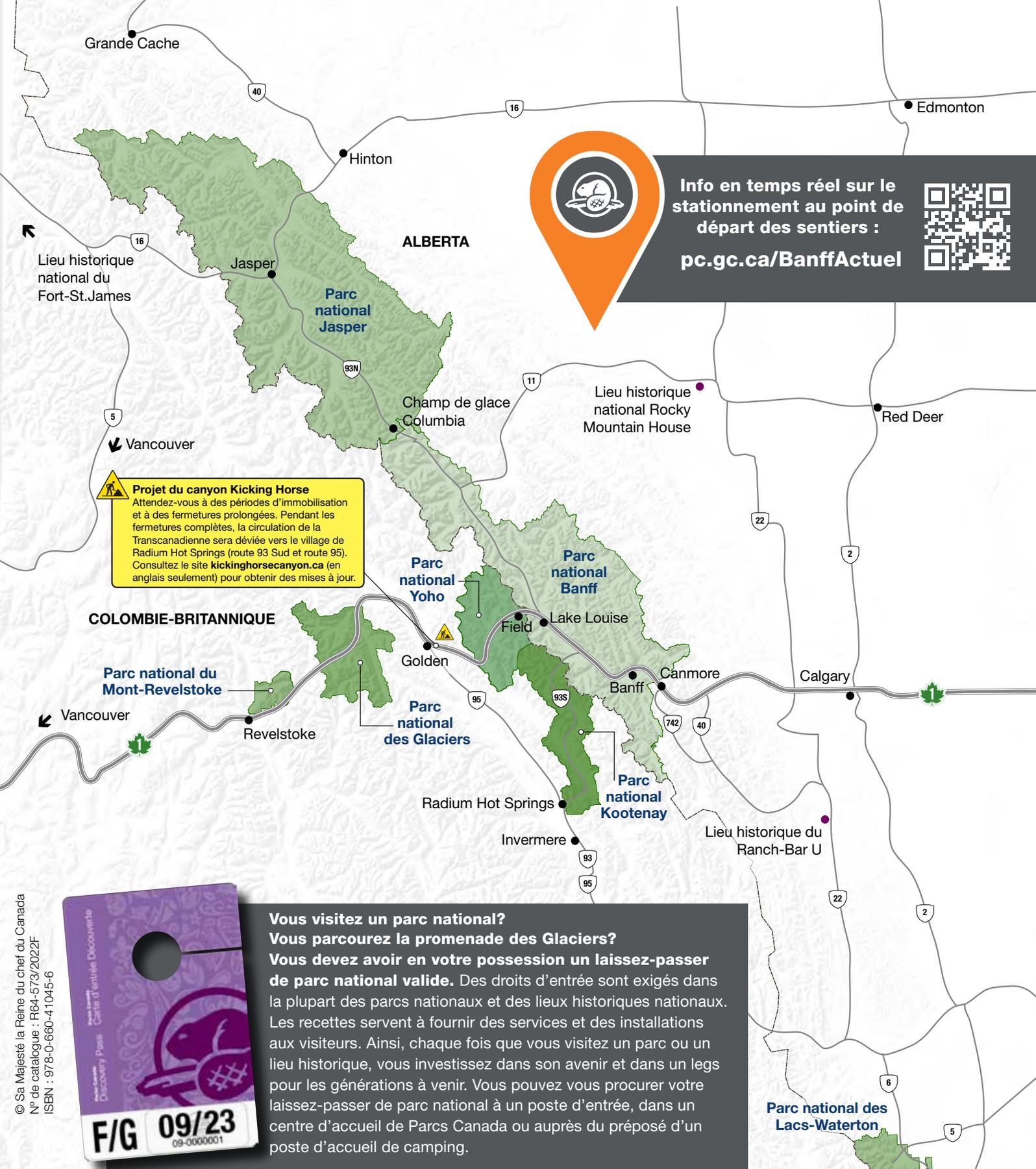


Parcs Canada NE SURVEILLE PAS les surfaces de glace naturelle pour s'assurer qu'elles sont sécuritaires, pas plus qu'il ne signale les endroits dangereux. Si vous choisissez de patiner sur de la glace naturelle, vous le faites à vos risques et périls. Consultez le site parcscanada.gc.ca/patinage-banff pour obtenir des conseils de sécurité.

Conseils pour l'hiver

- Remettez votre plan d'excursion à une personne de confiance. Dites-lui où vous allez et quand vous comptez être de retour.
- Préparez-vous adéquatement et restez au chaud! Les couches de vêtements supplémentaires, les couvertures, les boissons chaudes et les collations sont essentielles.
- Apportez une lampe frontale. Les heures de clarté sont limitées, et vous ne savez jamais quand vous pourriez être retardé.
- Les sentiers du parc sont polyvalents, ce qui signifie que vous pourriez y rencontrer des cyclistes quand vous y faites de la randonnée ou des skieurs quand vous y faites de la raquette.
- Au volant, attendez-vous à des conditions hivernales. Les automobilistes devraient adapter leur conduite à leur niveau d'aisance et à leur expérience.
- **Ne prenez pas votre voiture si ce n'est pas nécessaire!** Les autobus Roam font la navette entre Banff et Lake Louise tout l'hiver. Consultez le site roamtransit.com (en anglais seulement) pour obtenir des détails et vous renseigner sur les autres itinéraires.

Consultez le site parcscanada.gc.ca/hiver-banff pour en savoir davantage.



Info en temps réel sur le stationnement au point de départ des sentiers : pc.gc.ca/BanffActuel



Projet du canyon Kicking Horse
Attendez-vous à des périodes d'immobilisation et à des fermetures prolongées. Pendant les fermetures complètes, la circulation de la Transcanadienne sera déviée vers le village de Radium Hot Springs (route 93 Sud et route 95). Consultez le site kickinghorsecanyon.ca (en anglais seulement) pour obtenir des mises à jour.

Vous visitez un parc national? Vous parcourez la promenade des Glaciers? Vous devez avoir en votre possession un laissez-passer de parc national valide. Des droits d'entrée sont exigés dans la plupart des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Les recettes servent à fournir des services et des installations aux visiteurs. Ainsi, chaque fois que vous visitez un parc ou un lieu historique, vous investissez dans son avenir et dans un legs pour les générations à venir. Vous pouvez vous procurer votre laissez-passer de parc national à un poste d'entrée, dans un centre d'accueil de Parcs Canada ou auprès du préposé d'un poste d'accueil de camping.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
N° de catalogue : R64-573/2022F
ISBN : 978-0-660-41045-6




Wildlife in area
Obey speed limit
Faune dans le secteur
Obéissez à la limite de vitesse

En cas d'URGENCE, faites le 911 ou, si vous avez un téléphone satellite, le 403-762-4506.

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans le parc.
Conditions routières en Alberta :
511 ou 1-855-391-9743 / 511.alberta.ca
Conditions routières en Colombie-Britannique :
1-800-550-4997 / drivebc.ca (en anglais seulement)